

ATTESTATION

COMITE DE LA HAUTE LOIRE

Administration provisoire assurée par la ligue de judo Auvergne Rhône-Alpes.

Par résolution en date du 26 septembre 2017, en raison de la vacance du comité directeur du comité de la Haute Loire, le comité exécutif fédéral a pris la décision de :

- conserver au comité de la Haute Loire sa délégation fédérale ;
- désigner la ligue Auvergne Rhône-Alpes de Judo représentée par son Président, Bernard GROS, comme administrateur provisoire du comité de la Haute Loire et lui accorder tout pouvoir pour prendre les mesures nécessaires à l'administration provisoire du comité de la Haute Loire jusqu'à la prochaine assemblée générale.
- déléguer la signature du comité de la Haute Loire, notamment pour les opérations administratives, financières et les chèques bancaires à Monsieur Bernard GROS, Président de la ligue Auvergne Rhône-Alpes de Judo.

Conformément aux Articles 14 du règlement intérieur fédéral et 31 des statuts du comité, le Conseil d'Administration fédéral devra ratifier cette décision. En attente ladite décision est pleinement exécutoire.

Fait à Paris, le 27 septembre 2017



Jean-René GIRARDOT
Vice-Président Secrétaire Général